

Communauté de communes Dronne et Belle

Septembre 2019

N°7



FIBRE ET MONTÉE EN DÉBIT :
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

QUELLES ACTIONS EN
MATIÈRE DE SANTÉ ?

BUDGETS 2019



Promouvoir la
gestion durable
de la forêt

TOUTE L'ACTUALITÉ EN CONTINU SUR :
www.dronneetbelle.fr | www.facebook.com/dronneetbelle

Le mot du Président

Jean-Paul COUVY



« La communauté de communes continue ses efforts pour l'équipement de la Maison de Santé de Mareuil et des Cabinets Médicaux à Brantôme afin de mettre tout en œuvre pour accueillir de nouveaux médecins. »

C'est avec non plus 22 communes mais 16 que nous avons entamé cette année 2019.

Après Mareuil en Périgord c'est la commune de Brantôme en Périgord qui s'est agrandie avec la fusion des communes de Cantillac, Eyvirat, La Gonterie Boulouneix, Sencenac-Puy-de-Fourches, Saint-Crépin-de-Richemont et Valeuil.

Sachez que nous travaillons tous ensemble pour l'avenir de notre territoire.

Cette année nous avons mis en œuvre une politique ambitieuse en matière de petite enfance et de jeunesse avec le projet définitif de construction d'un Pôle à Brantôme pour un montant de plus de 2 millions d'euros.

Dans les projets prévus au budget 2019 vous trouverez la poursuite du financement de l'étude PLUi, les travaux d'aménagement de la traverse de La Rochebeaucourt, le projet de création d'une Ressourcerie, des travaux de voirie (500 000 €), la valorisation et la sécurisation du site des grottes de l'abbaye de Brantôme.

La communauté de communes continue ses efforts pour l'équipement de la Maison de Santé de Mareuil et des cabinets médicaux à Brantôme afin de mettre tout en œuvre pour accueillir de nouveaux médecins.

Ainsi, les dossiers lancés par l'équipe élue en 2014 se concrétisent où chacun ayant pris ses marques, se prépare pour l'avenir.

Il s'agit d'être discret et efficace mais aussi fiers de nos actions passées et à venir en gardant à l'esprit, toujours, que nous travaillons pour l'intérêt collectif dans un monde en profonde mutation.

Tout ce travail s'est fait avec une forte implication des Vice-Présidents, des conseillers communautaires et un engagement permanent de l'administration communautaire.

Merci à tous ceux qui m'ont aidé dans ma mission.

Jean-Paul COUVY
Président



INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

TOURISME

TOURISME

MÉDIATHÈQUES

ACCUEIL JEUNES

CIAS

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS INFORME AU QUOTIDIEN

Pour retrouver toute l'actualité des services de la communauté de communes rendez-vous sur :
www.dronneetbelle.fr

Pour retrouver toute l'actualité immédiate des services de la communauté de communes rendez-vous sur :

www.facebook.com/dronneetbelle

Pour retrouver toute l'actualité de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :
www.perigord-dronne-belle.fr

Pour retrouver toute l'actualité immédiate de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :

www.facebook.com/tourismeperigorddronneetbelle

Pour retrouver toute l'actualité du Réseau de Lecture Publique Dronne et Belle, rendez-vous sur le blog des Médiathèques :
www.mediathèquesdronneetbelle.jimdo.com

Pour retrouver toute l'actualité immédiate de l'accueil jeunes Dronne et Belle :

www.facebook.com/AJDB24

Pour retrouver les informations relatives au CIAS Dronne et Belle, rendez-vous sur :
www.ciasdronneetbelle.fr

Directeur de publication : Jean-Paul COUVY | Vice-Président en charge de la communication : Pascal MAZOUAUD

Responsable de la rédaction : Commission communication - Conception graphique : Communauté de communes Dronne et Belle

Impression : France Correspondance 24340 Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier - Siret 37865715900018

Photo de couverture : © F. TESSIER, OT PÉRIGORD Dronne Belle | Église de Sencenac-Puy-de-Fourches

LE CLIMAT CHANGE... ...ET NOUS ?

Les dernières canicules de cet été nous rappellent l'urgence d'agir pour tenter d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ces effets. Nous pouvons agir chacun à notre échelle. **Et selon les experts du climat, 50 à 70% de ce qu'on doit faire pour atténuer ou s'adapter au changement devrait se faire au niveau local.**

Dans le but de lancer une dynamique de transition énergétique et écologique du territoire et de coordonner des actions des uns et des autres, la communauté de communes s'est donc lancée volontairement dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)**.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence les éléments suivants :

- ▶ les secteurs du résidentiel, du transport et de l'agriculture sont les plus impactants pour notre territoire.
- ▶ les espaces naturels, agricoles et forestiers ont un rôle particulièrement important sur notre territoire dans le stockage de carbone.
- ▶ 15 % d'Énergies Renouvelables (EnR) sur notre territoire (essentiellement bois bûche)
- ▶ la ressource en eau et la protection des populations seront particulièrement impactés par les effets du changement climatique.

Vous avez dit **TEPOS** ?



Depuis 2015, la communauté de communes a décidé de faire de son territoire un « **TEPOS** », c'est-à-dire un **Territoire à Énergie POSitive**. Derrière ce terme se cache une ambition forte en matière de transition énergétique. Il s'agit pour un territoire de produire autant d'énergie renouvelable qu'il ne consomme d'énergie finale, voire davantage.

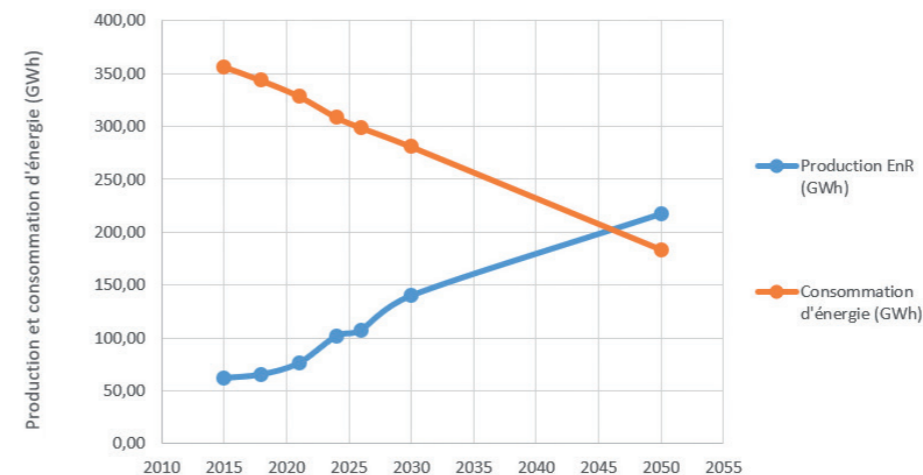
Les élus de la Communauté de communes ont réaffirmé leur volonté de faire de Dronne et Belle un TEPOS à l'horizon 2050 dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Cela se traduit par la mise en œuvre de deux types d'actions :

- Des actions d'économie d'énergie, afin de faire baisser les consommations. On parle de « sobriété et efficacité énergétique » ;
- Des actions liées au développement des énergies renouvelables pour satisfaire les besoins restants.



ÉVOLUTION ET PRÉVISIONS DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE ET DE LA PRODUCTION TOTALE D'ENR SUR LE TERRITOIRE DRONNE ET BELLE



Comment y arriver ?

Concrètement, cela implique de diminuer par deux les consommations énergétiques finales du territoire. Parallèlement, la production d'énergie renouvelable devra être augmentée, en multipliant par 3 sa production actuelle.

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS SUR DRONNE ET BELLE

GRANDS AXES DU PLAN D' ACTIONS

- 1 Collectivités exemplaires
- 2 Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique
- 3 Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables
- 4 Se déplacer moins et mieux
- 5 Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient
- 6 Développer fortement les énergies renouvelables

Pour identifier les actions et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, la communauté de communes a sollicité l'ensemble des acteurs du territoire dans une volonté de co-construction du plan d'action, en les conviant à plusieurs ateliers et rencontres citoyennes dans le courant des mois de juin et juillet 2019.

Ces réunions ont été co-organisées avec la communauté de communes



PLUS D'INFORMATIONS SUR :



SUR LE MÊME THÈME ...

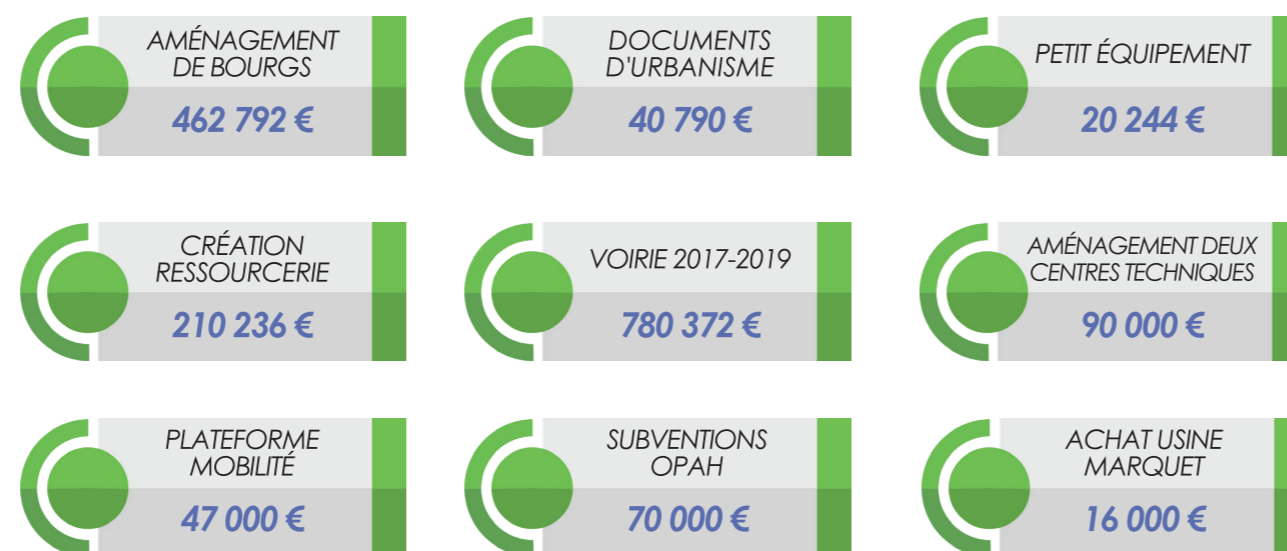
Festival des énergies et des transitions
les 4 et 5 octobre 2019 à la Salle des Fêtes et à la Maison des Sports de Nontron.

BUDGETS 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	7 782 359 €	3 958 047 €	11 740 406 €
BUDGETS ANNEXES			
CULTURE-SPORT	645 666 €	360 856 €	1 006 522 €
ENFANCE-JEUNESSE	1 741 212 €	1 081 284 €	2 822 496 €
LOGEMENTS	78 654 €	359 447 €	438 101 €
MAISON DE SANTÉ	271 022 €	562 949 €	833 971 €
TOURISME	483 668 €	170 620 €	654 288 €
SPANC	136 939 €	13 623 €	150 562 €
TOTAL	11 139 520 €	6 506 826 €	17 646 346 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (HORS DETTE)

1 737 434 €



FISCALITÉ : DES DIFFÉRENCES DE TAUX ENCORE PRÉSENTES

RAPPEL

Des différences entre les taux votés par la communauté de communes et les taux figurant sur votre avis d'imposition peuvent apparaître.

Les taux appliqués respectivement par les anciennes communautés de communes n'étaient pas identiques. Dès la création de la communauté de communes Dronne et Belle au 1^{er} janvier 2014 et comme le prévoit la loi, les taux ont été harmonisés par un lissage sur une durée de 12 ans.

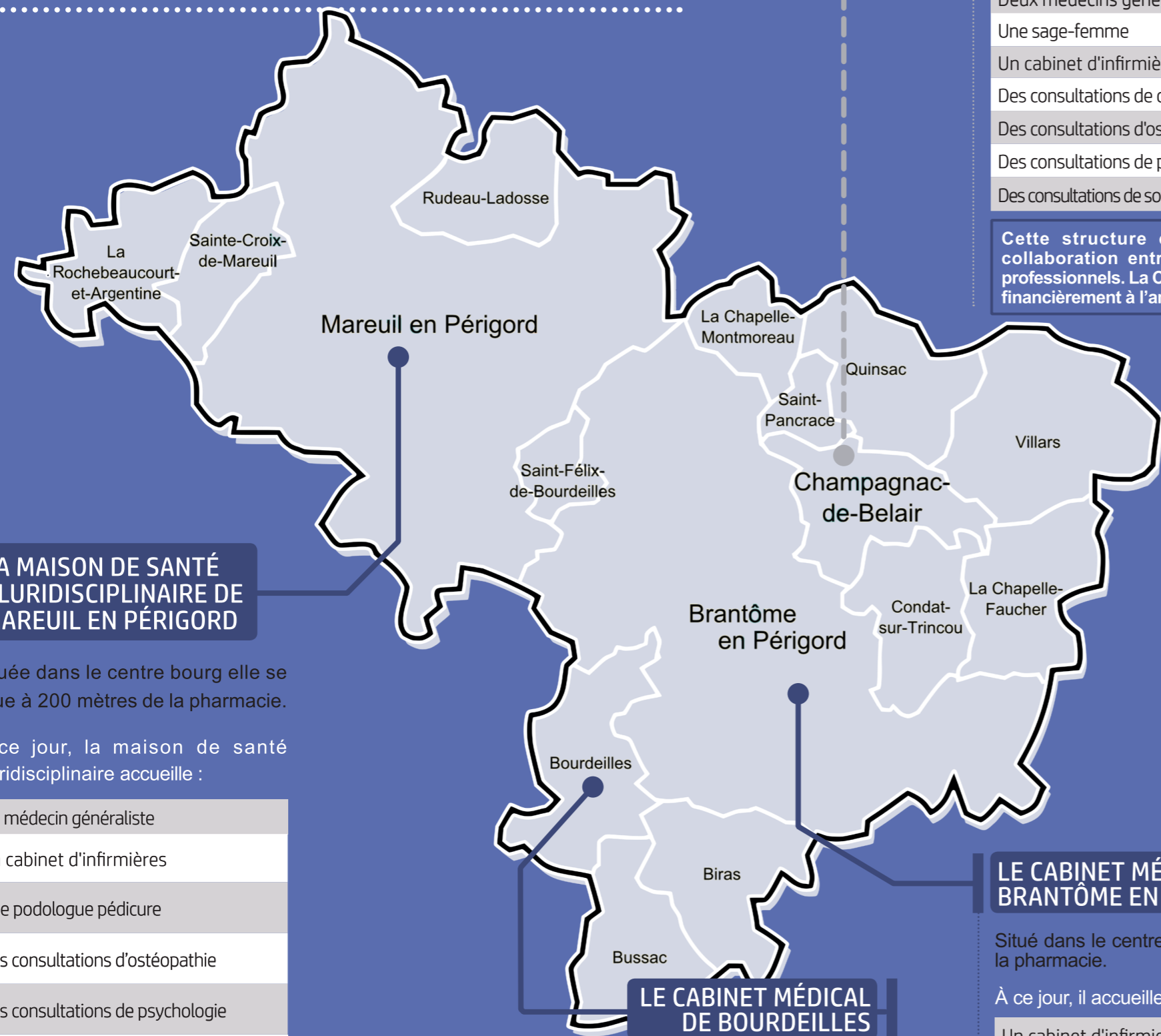
TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Taxe d'habitation	9,50%
Taxe sur le foncier bâti	5,00%
Taxe sur le foncier non bâti	12,86%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,70%

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019 :

Zone 1 : une collecte/semaine	11,68%
Zone 2 : deux collectes/semaine	14,60%
Zone 3 : trois collectes/semaine	15,09%

LA CCDB S'ENGAGE EN MATIÈRE DE SANTÉ



LE CABINET MÉDICAL DE CHAMPAGNAC DE BELAIR

Situé Rue Pierre Mendelson il jouxte la pharmacie.

Il accueille :

- Deux médecins généralistes
- Une sage-femme
- Un cabinet d'infirmières
- Des consultations de diététicienne
- Des consultations d'ostéopathie
- Des consultations de psychologie
- Des consultations de sophrologie-hypnose

Cette structure est née d'une collaboration entre commune et professionnels. La CCDB a contribué financièrement à l'ameublement.

LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE MAREUIL EN PÉRIGORD

Située dans le centre bourg elle se situe à 200 mètres de la pharmacie.

À ce jour, la maison de santé pluridisciplinaire accueille :

- Un médecin généraliste
- Un cabinet d'infirmières
- Une podologue pédicure
- Des consultations d'ostéopathie
- Des consultations de psychologie
- Le Service Interentreprises de Santé au Travail

LE CABINET MÉDICAL DE BOURDEILLES

Situé au lieu-dit le Parc, il jouxte la salle des fêtes de Bourdeilles.

À ce jour, il accueille :

- Un cabinet d'infirmiers
- Deux médecins généralistes (dont un spécialisé en allergologie)

LE CABINET MÉDICAL DE BRANTÔME EN PÉRIGORD

Situé dans le centre bourg, il jouxte la pharmacie.

À ce jour, il accueille :

- Un cabinet d'infirmiers
- Le Service Interentreprises de Santé au Travail
- Des consultations de psychologie
- Des consultations d'hypnothérapeute

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Nombre de territoires ruraux rencontrent des difficultés considérables en matière de santé. Le territoire Dronne et Belle, reconnu désert médical, ne fait pas exception. Conscient des enjeux, la communauté de communes a entrepris la construction de structures adaptées et équipées (maison de santé et cabinets médicaux). Malgré cela, le constat est amer. Trop d'espaces restent inoccupés.

Dans le but de promouvoir ses infrastructures et plus largement le territoire et pour tenter de pallier ces difficultés, la communauté de communes Dronne et Belle a entamé de nombreuses démarches, notamment concernant la recherche de médecins.

Pour se faire, plusieurs annonces ont été diffusées dans des revues spécialisées, des courriers ont été envoyés aux facultés de médecine et aux divers centres hospitaliers. Plusieurs annonces ont même été passées sur le site de la CPAM « Soigner en Périgord ».

Une campagne d'affichage a également été réalisée dans les facultés de médecine et les banderoles déposées sur le bas-côté de la départementale 939 à l'entrée de Brantôme en Périgord et de Mareuil en Périgord n'ont pas pu échapper aux nombreux automobilistes. A ce titre, en 2016, des reportages ont même été réalisés pour les journaux de TF1, M6 et France 3. Des publicités étaient également exposées à Paris sur le stand du Pays Périgord Vert lors d'un salon spécialisé.

La communauté de communes n'a pas hésité à se faire accompagner dans ses démarches en contractualisant avec deux cabinets de recrutement et un cabinet de formation. Sans succès. Une convention a récemment été signée avec le Département pour favoriser l'accueil de stagiaires médecins en les aidant au financement de leur hébergement.

Alors que l'installation d'un médecin était prévue, le sort s'acharne avec le décès brutal et malheureux de cette dernière.

Aujourd'hui pourtant conscients plus que jamais de la réalité, la communauté de communes continue à investir en matière de Santé afin de mettre tout en œuvre pour accueillir de nouveaux médecins.

FIBRE ET MONTÉE EN DÉBIT : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



RAPPEL

Depuis plusieurs années, la communauté de communes adhère et participe régulièrement au **Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)**. C'est un syndicat porté par le Conseil Départemental qui oeuvre au déploiement du « Très Haut Débit » par le développement de la fibre optique sur le département de la Dordogne.

MONTÉE EN DÉBIT (MeD)

TRAVAUX DE MeD

Après l'achèvement des travaux, l'opérateur historique ORANGE est chargé de mettre en service les nouveaux équipements. Pour finaliser cette mise en service des travaux complémentaires sont nécessaires. Ils prennent en moyenne **une durée de 6 mois et comprennent :**

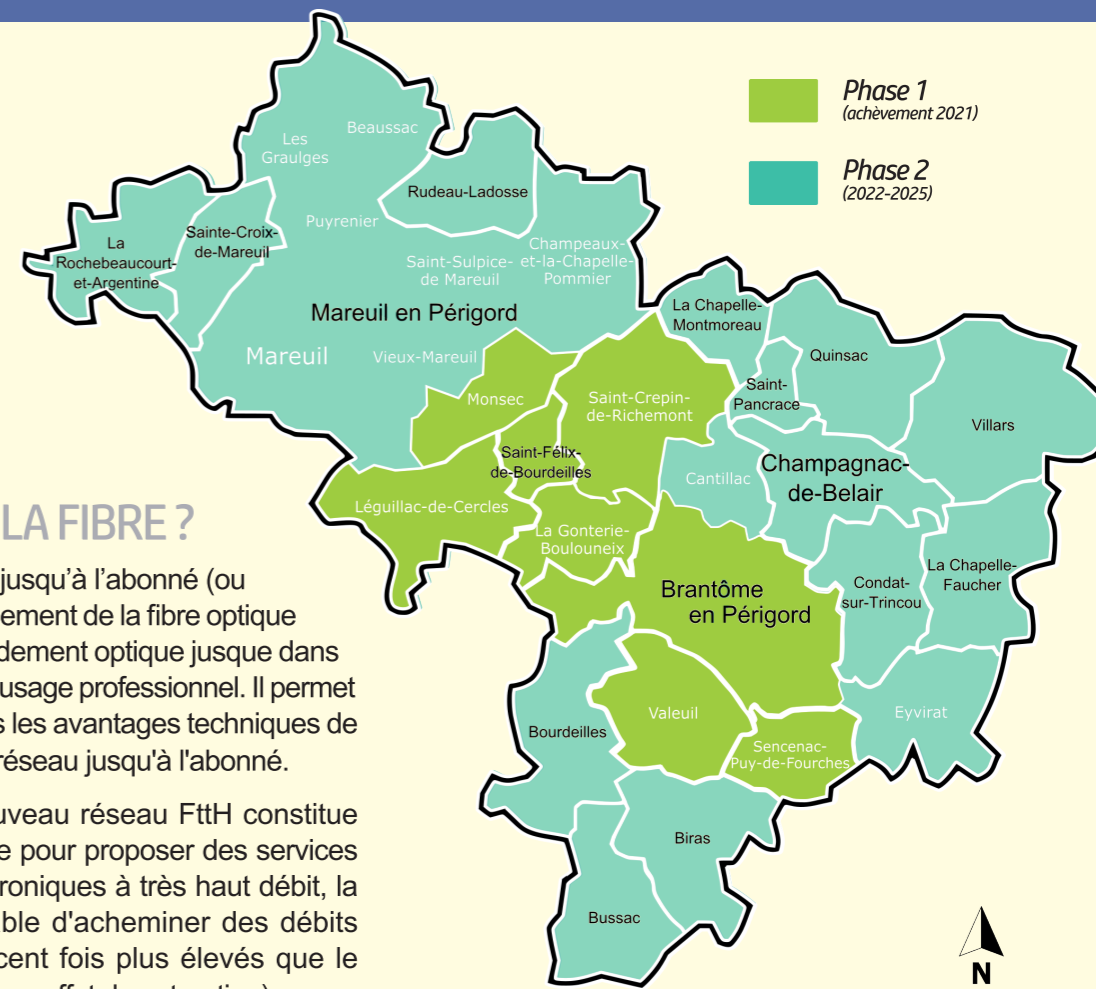
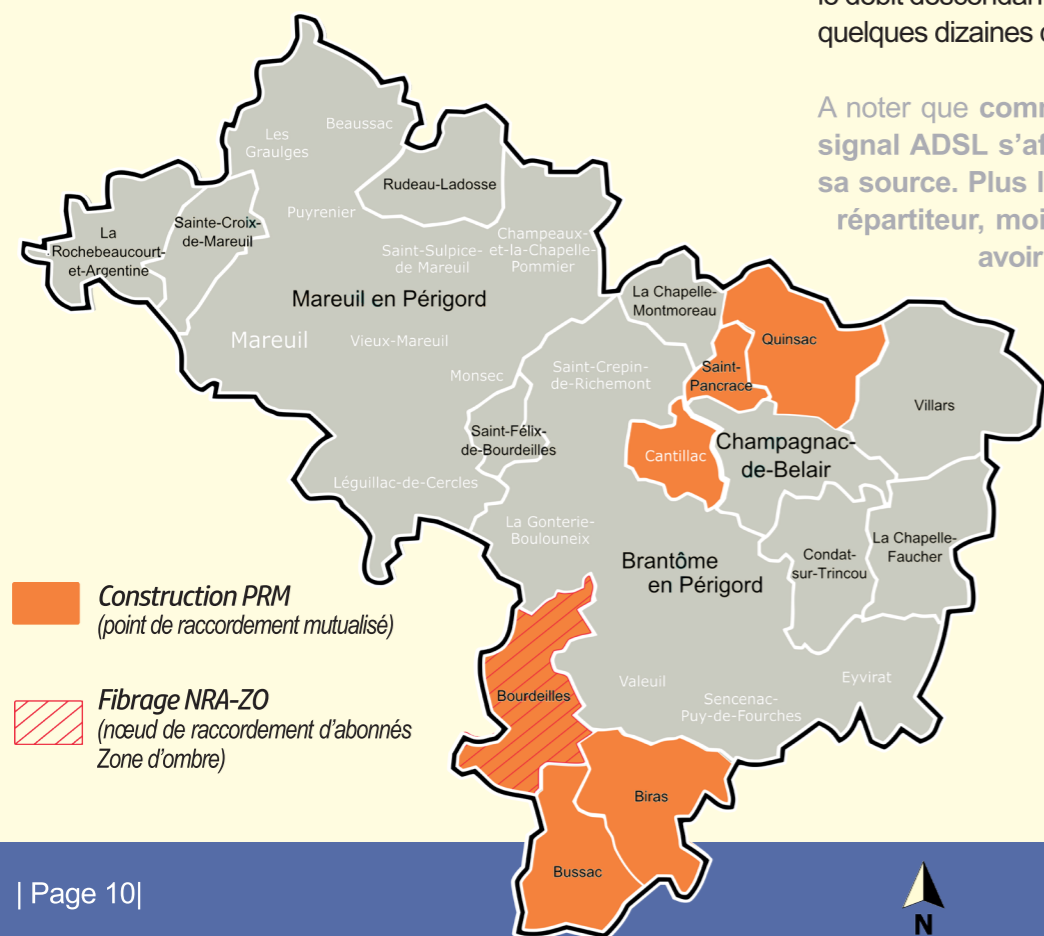
- La pose des équipements Giga Ethernet dans l'armoire
- Le délai de prévenance d'information des autres opérateurs
- La migration physique des lignes des clients sur le nouvel équipement dans l'armoire
- La mise à jour des Systèmes d'information
- L'ouverture commerciale des nouveaux services

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE LA MeD ?

La Montée en Débit est un moyen d'améliorer les possibilités offertes par le réseau cuivre actuel (ADSL). Cette dernière consiste à réaménager la boucle téléphonique locale en déployant de la fibre optique (fibre jusqu'au village) jusqu'à un sous répartiteur (NRA : nœud de raccordement d'abonnés, NRA-ZO : nœud de raccordement mutualisé), qui regroupe plusieurs lignes d'abonnés. De là, repartent les lignes de cuivre classiques (ADSL) jusqu'aux habitations des particuliers. Cette solution permet de « pousser » le débit descendant des lignes raccordées jusqu'à quelques dizaines de Mbits/s.

A noter que **comme tout signal électrique, le signal ADSL s'affaiblit lorsqu'il s'éloigne de sa source. Plus l'habitation est loin du sous-répartiteur, moins l'abonné pourra espérer avoir un débit ADSL important.** À la différence, la qualité de signal de la fibre n'est pas atténuée par la distance.

NB : en plus des opérations de MeD Périgord Numérique, Orange a également effectué des opérations de MeD sur les NRA. À venir en 2019 : Mareuil en Périgord (communes déléguées de Puyrégnier et Beaussac).



FIBRAGE

QU'EN EST-IL DE LA FIBRE ?

le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (ou FttH) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Il permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné.

Le déploiement d'un nouveau réseau FttH constitue la solution la plus pérenne pour proposer des services de communications électroniques à très haut débit, la fibre optique étant capable d'acheminer des débits considérables (environ cent fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre sans effet de saturation).

Fin 2017, le SMPN a attribué 103 millions d'euros de marchés aux travaux de déploiement de plus de 70 000 prises, avec le raccordement de sites prioritaires, notamment des entreprises. Pour ce marché (phase 1 des travaux achèvement en 2021), le territoire a été divisé en trois lots géographiques attribués à trois groupements d'entreprises associés à des entreprises périgourdines, générant ainsi de l'activité pour nos entreprises et des emplois en Dordogne.

De 2022 à 2026, Périgord Numérique va investir plus de 16 millions d'euros sur notre territoire (Phase 2 : FttH).

La communauté de communes va doubler sa contribution au Syndicat en attribuant des crédits à hauteur de 66 438 € par an (contre 32 497 € en 2019).

Phase 1 (achèvement en 2021) : Mareuil en Périgord (uniquement : Léguillac-de-Cercles et Monsec), Brantôme en Périgord (uniquement : La Gonterie Boulouneix, Saint Crépin de Richemont, Sencenac Puy de Fourches, Valeuil), Saint Felix de Bourdeilles.

Toutes les autres communes de Dronne et Belle sont programmées en **Phase 2 (2022/2025)** selon actualisation du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) : Dordogne-Périgord, 100% Fibre, 100% Public, 100% du territoire en 2025.



Opérations de construction du réseau de collecte et de fibrage sur le Département. | © SM Périgord Numérique



OC
MR

OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL



ARTISANS, COMMERÇANTS DU PAYS PÉRIGORD VERT, BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

Le Pays Périgord Vert a candidaté à l'appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) en 2018, lancé par l'Etat. La stratégie proposée par le Pays lui a permis d'être parmi les territoires lauréats d'une enveloppe financière permettant de soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises.

Cette enveloppe FISAC a par ailleurs déclenché les contributions des communautés de communes, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Dordogne, qui abondent également au dispositif nommé «**Opération Collective en Milieu Rural**» (OCMR) en faveur de l'artisanat et du commerce.

Quels sont les objectifs de ce dispositif ?

L'opération portée par le Pays Périgord Vert vise à soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire, sous certaines conditions.

Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises mais concerne également des opérations collectives portées par les collectivités, le Pays ou les associations de commerçants.

Quel est le montant de la subvention ?

La subvention varie en fonction de l'activité et des investissements envisagés, avec un minimum de 1 250 € et un maximum de 18 000 €.

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

Pour prétendre à une subvention, les entreprises doivent respecter des conditions parmi lesquelles :

- Être inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au Répertoire des Métiers et justifier d'un an d'activité (sauf dans le cadre d'une reprise/transmission liée à l'âge)

- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros HT

- Être située sur le territoire du Pays Périgord Vert (dont toutes les communes de la communauté de communes Dronne et Belle)

- Pour les entreprises à vocation alimentaire, disposer d'une surface de vente inférieure à 400 m²

- Réaliser au minimum 5 000€ HT de travaux éligibles

D'autres conditions existent : se renseigner auprès du Pays.

Quels sont les types de travaux éligibles ?

- La modernisation des locaux d'activité
- La modernisation des équipements professionnels
- Les travaux valorisant l'attractivité extérieure (enseigne, façade, vitrine)
- Les aménagements d'accessibilité à tous les publics
- Les investissements matériels ayant un caractère innovant,
- ... (listing non exhaustif)

IMPORTANT

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter pour vérifier son éligibilité. Dans le cas contraire, d'autres dispositifs d'aides peuvent exister.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION ?

| À partir du 1^{er} Octobre 2019 |

Contactez **Jacques FAVREAU**
Chargé de mission OCMR
au Pays Périgord Vert

Avenue Ferdinand Beyney
24 530 Champagnac de Belair

05.53.06.01.00

jacques.favreau@perigord-vert.com

www.perigord-vert.com



RETOUR EN IMAGES



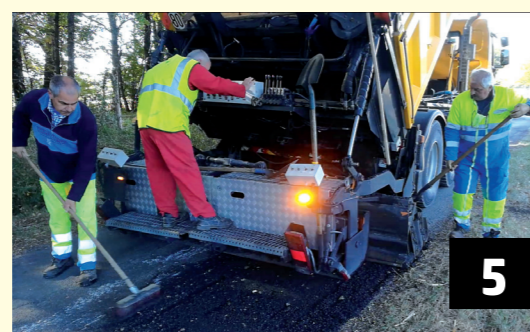
1



2



3



5



4



6



7

1 La CCDB remercie chaleureusement les entreprises qui ont contribué à améliorer les conditions de transport des structures du Pôle Enfance-Jeunesse de notre territoire en louant un encart sur un minibus publicitaire. Cela permet de financer la location du mini-bus sur 3 ans.

MERCI À : Boin Immobilier, Ambulances Taxis et Pompes F. Allain, Bonnefond et Cie, la SARL Caravaca, la Maison Carteaud, Saint Michel-Champagnac, Mlle Desserts Valade, la SAS Citroën Brousseau, la SARL Dubuisson et Fils, Duverneuil Voyages, la SARL Faye, la SARL Pacaud-Teillout, Périgord VDL, l'entreprise Trély et Carrefour contact à Vieux-Mareuil.

4 Comme chaque année les Bébés lecteurs se réunissent environ une fois par mois (ici à Bourdeilles) dans les Médiathèques du territoire. C'est toujours un plaisir de voir nos chères têtes blondes s'épanouir auprès des livres !

2 La CCDB vous présente **Terra Aventura** le jeu de géocaching* qui sera disponible à l'automne pour découvrir le centre-ville de Mareuil !

*Le géocaching (ou geocaching) est un loisir qui consiste à utiliser la technique du GPS pour rechercher ou dissimuler des « caches » dans divers endroits à travers le monde.

5 Chaque année nos agents réalisent des travaux d'entretien de la voirie en régie. Ici, en 2018 grâce à la location d'un F.I.R (Finisseur d'Intervention Rapide), ils ont pu réaliser la réfection d'un certain nombre de routes.

6 En 2019 l'équipe de l'Office de Tourisme s'est en partie renouvelée et étoffée, avec l'arrivée de 2 nouveaux guides, ainsi que de saisonniers. L'équipe est là tous les jours pour accueillir les touristes, avec une nouvelle boutique et des nouvelles visites à l'abbaye !

3 Toute l'année retrouvez l'atelier origami sur les bibliothèques de Brantôme et de Bourdeilles. Cet atelier est activement mené par un bénévole, Monsieur Claude Jan.

7 La CCDB a profité de financements RENOACTS (de la Région) afin de réaliser de gros travaux de rénovation énergétiques sur deux de ses logements locatifs à Quinsac et Saint-Panrace. Pendant la durée des travaux, les locataires ont pu être relogés par leur famille ou par la communauté de communes.

ISOLATION À 1 EURO RÉALITÉ OU ARNAQUE ?



Depuis le début de l'année, nous sommes tous assaillis de coup de téléphone de différentes entreprises pour nous proposer une isolation de notre logement à 1 euro. Attention, il ne faut pas accepter de démarchage téléphonique et ne pas croire votre interlocuteur s'il vous dit que les travaux sont obligatoires. Leurs propositions sont souvent des arnaques, même s'il est parfois possible de réaliser des travaux d'isolation à 1 euro en cumulant plusieurs aides.

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation, avant de vous lancer, il est préférable de contacter l'Agence départementale d'information pour le logement (Adil) :



- ▶ 05 53 09 89 89
- ▶ contact@adil24.org
- ▶ Lors des permanences à la Mairie de Brantôme, tous les 2^{ème} vendredi du mois de 9h00 à 12h00.

Ces interlocuteurs vous indiqueront quelles sont les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction de vos ressources et des travaux envisagés et vous aider à trouver une entreprise sérieuse. Une fois l'entreprise choisie et un devis accepté, il ne faut pas avancer d'argent, car les aides sont versées directement à l'entreprise.

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX : SOYEZ VIGILANT !

L'ADIL VOUS INFORME

Des individus mal intentionnés se font passer pour des agents de l'ADIL 24 et proposent aux particuliers par téléphone ou démarchage à domicile la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement.

L'ADIL 24 rappelle qu'elle n'effectue aucun démarchage quel qu'il soit. Sa mission consiste à apporter une

information gratuite et neutre sur les aspects juridiques financiers et fiscaux relatifs à l'habitat.

En cas d'appel téléphonique de ce type ou de rendez-vous pris avec ces démarcheurs peu scrupuleux, l'ADIL 24 vous recommande de ne signer aucun devis ni bon de commande.

VOUS ÊTES DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE ?

À LOUER

7 rue de Fontaine
24340 Mareuil en P.



290€/MOIS

COLOCATION COURTE ET MOYENNE DURÉE

LOGEMENT MEUBLÉ d'une surface totale de 113 m²

Pièce commune : salon | salle à manger | cuisine

3 chambres entre 17 et 21 m² avec chacune leurs sanitaires privés

- 230€ de loyer
- 60€ de forfait charges (eau, électricité et Wifi)

ÉQUIPEMENTS

- Coin **salle à manger** (table et chaises)
- Coin **TV** avec canapé
- **Kitchenette** (micro-ondes, four, plaques, hotte, vaisselle et lave-vaisselle)
- **Lave-linge**
- **WIFI**
- **Lit de 140**
- **Bureau** (dans chaque chambre)
- **Placard** (dans chaque chambre)

CONDITIONS

La location se fait sur de courtes et moyennes périodes (**de quelques jours à 1 an maximum** renouvelable selon le besoin) dans la limite des chambres disponibles.



CONTACT

Communauté de communes Dronne et Belle | 05 53 60 31 96 | accueil@dronneetbelle.fr